

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal du 7 février 2025

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt cinq et le sept du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 février 2025 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert , MOUREY-PETIT Delphine, SCHNEITER Pascale.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

#### SIVU - 14 janvier 2025 (Serge MONNET, Delphine MOUREY)

**Finances** : le conseil valide l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses engagées en 2024.

**Périscolaire** : L'association Famille Rurale a présenté le budget périscolaire 2025 :

*Service périscolaire* (sur la base de 17 enfants le matin, 25 le soir et 105 à la cantine à midi à Amancey, 3 le matin et 5 le soir à Cléron) :

|              | Dépenses | Participation SIVU |
|--------------|----------|--------------------|
| Site Amancey | 231 562  | 70 022             |
| Site Cléron  | 12 917   | 8 458              |
| Total        | 244 479  | 78 481             |

*Service extrascolaire* (accueil de loisir l'été et pendant les vacances scolaires) :

|              | Dépenses | Participation SIVU |
|--------------|----------|--------------------|
| Site Amancey | 65 252   | 17 986             |

La commune d'Amancey s'engage à reverser au SIVU l'intégralité de l'attribution de compensation qu'elle reçoit de la CCLL au titre de la compétence Extrascolaire.

#### CCLL – Conseil d'exploitation de la régie Assainissement Loue Lison (Hubert JUSTE)

Christophe Garnier a été élu président lors de la première réunion du conseil d'exploitation.

#### CCLL – Commission culture (Pascale SCHNEITER)

Le président a annoncé qu'il sera désormais fait appel à un organisme tiers extérieur pour proposer les attributions de subvention dans cette commission.

### POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Un poteau d'éclairage public en bois a été cassé au mois de décembre dans la rue de la fontaine des Sages. Le remplacement du poteau a été commandé à notre prestataire habituel.

ENEDIS a été relancé pour la dépose des anciens poteaux qui ne sont plus utilisés. Le responsable doit faire le point avec son sous-traitant.

La société Général Sécurité a effectué sa visite de contrôle annuelle. 1 extincteur doit être remplacé à la mairie.

## ADMISSION EN NON VALEURS

---

Sur proposition du service de gestion comptable, il convient d'admettre en non-valeur les créances qui restent irrécouvrables malgré les nombreuses poursuites qui sont éteintes en raison des procédures collectives ouvertes à l'encontre des débiteurs (décision de la commission de surendettement de la banque de France) pour un montant total de 2191,61 € sur le budget Eau et Assainissement.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

## ZAER – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

---

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR).

Ces ZAEEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Le conseil municipal a ainsi fait une proposition de ZAER lors du conseil du 22 novembre 2024.

La loi prévoit que ces propositions doivent faire l'objet d'une concertation avec le public, dont la commune détermine librement les modalités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie (vendredis de 18h30 à 19h30) pendant le mois de mars.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

## LOGEMENTS COMMUNAUX

---

Le locataire du logement 10 Grande Rue rez-de-chaussée a déposé son préavis de départ le 8 janvier (3 mois de préavis).

Le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau bail pour le logement communal sis au 10 Grande Rue rez-de-chaussée avec Christelle Huguenotte qui a déposé sa candidature pour reprendre le logement.

Le bail de 6 ans renouvelable prendra effet au 8 avril 2025, pour un loyer mensuel de 425 euros + 5 euros de charges.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

---

Par arrêté départemental, en raison de la manifestation le rallye des neiges, la circulation sera interdite à Malans sur la RD 291 le 25 février de 16h à 24h et les véhicules seront déviés par Amondans.

La course cycliste « *Prix de la ville d'Ornans* » passera par Amondans le 16 mars 2025.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 mars.